



Envoyé en préfecture le 05/01/2021
Reçu en préfecture le 05/01/2021
Affiché le
ID : 063-246300966-20201203-153_2020-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 153 - 2020

L'an deux mil VINGT, le TROIS du mois de DECEMBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Bourboule sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	/
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	/
Montgreleix	/
Murat le Quaire	Monsieur CASSIER Jean-François
Muroi	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	/
Valbeleix	/

XXXXXXXXXX

Secrétaire de séance : Monsieur CONSTANTIN François

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 30

Pouvoirs : Mme SAVOLDELLI Florence à Mr DUBOURG Sébastien – Mme LANCELLE Elsa à Mr GAY Lionel

Absents/Excusés : Messieurs LABASSE Emmanuel, AURIACOMBE Stéphane, DABERT Laurent, MAGE Jean, GORY François

Délégués suppléants assistant au conseil : Messieurs VALLON Philippe, PERARD Nicolas, POUGHON Michel, CHAUVET Alain,

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

OBJET : Budget annexe Atelier Relais Boulangerie : Décision Modificative n° I

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget annexe Atelier Relais Boulangerie voté en Conseil Communautaire le 29 Juillet 2020 ;

Monsieur le Président explique à l'Assemblée qu'il manque 10.37 € à l'article 66111 du Budget annexe Atelier Relais Boulangerie pour mandater l'échéance annuelle de remboursement d'emprunt, suite à une hausse du taux d'intérêt.

Envoyé en préfecture le 05/01/2021

Reçu en préfecture le 05/01/2021

Affiché le

ID : 063-246300966-20201203-153_2020-DE

Monsieur le Président propose de procéder à une Décision Modificative n° 1 du Budget annexe Atelier Relais Boulangerie en inscrivant en dépenses supplémentaires de la section de Fonctionnement 50 € à l'article 66111 – Intérêts réglés à l'échéance, et en diminuant les crédits du compte 63512 – Taxes Foncières de 50 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- ❖ DECIDE de procéder à la Décision Modificative n° 1 du Budget annexe Atelier Relais Boulangerie telle qu'énumérée ci-dessus et reprise dans le tableau suivant :

63512 – Taxes Foncières	-50.00 €
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	50.00 €
Total section de Fonctionnement Dépenses	0.00 €

- ❖ PRECISE que les montants de la section de Fonctionnement du Budget annexe Atelier Relais Boulangerie ne sont pas impactés par cette Décision Modificative n° 1.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

